



# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUSE DE CLERANS

## COMPTE RENDU DU 2 JUIN 2023

---

### PRESENTS

M. MONTI, M. MOURET, Mme BEYNEY, M. BARBAT, M. GEERDENS, Mme TORRES

### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

M. BIATO, M. GAUME, Mme NISSATO

### ABSENT

M. REVERSADE

#### 1. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux

Le Conseil Municipal approuve le CR de la réunion du 11 avril 2023 à l'unanimité.

#### 2. Rupture du bail du logement communal à Saint-Germain-et-Mons

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal, le 7 mars 2022, avait acté la prise en charge par la Commune de Cause de Clérans d'un logement social, appartenant à la commune de Saint Germain et Mons, et ce au profit de M. Daniel ESTAY, dans le cadre d'une procédure urgente de mise en sécurité et de relogement (arrêté du Maire de Cause de Clérans n°2022 03 du 11 février 2022).

La mise en sécurité du bâtiment ayant été réalisée, la main levée du précédent arrêté ayant été actée (arrêté du Maire de Cause de Clérans n°2022 33 du 30 décembre 2022), la finalisation de la démarche ayant été transmise au service « Habitat indigne » de la DDT24 le 1<sup>er</sup> février 2023, la Commune de Cause de Clérans n'ayant plus à répondre à l'obligation de relogement d'urgence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la rupture immédiate du bail signé le 18 février 2022 entre les communes de Cause de Clérans et Saint Germain et Mons.

Par conséquent, l'occupant, M. Daniel ESTAY, est libre de prendre le bail dudit logement à son nom et à sa charge financière.

Un courrier sera adressé à Mme la Maire de Saint Germain et Mons et à M. Daniel ESTAY pour les informer de la présente décision.

### 3. ATD24 : adoption des nouveaux statuts

L'ATD24 (Agence Technique Départementale de Dordogne) a mis à jour ses statuts et a demandé aux communes adhérentes de prendre une délibération pour approuver ces nouveaux statuts.

Lors de la séance du 21 mars dernier, le Conseil Municipal a demandé que l'ATD24 donne un résumé des modifications apportées afin de pouvoir se prononcer.

L'ATD24 a répondu à cette demande. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des changements, approuve la modification des statuts à l'unanimité.

### 4. Budget participatif

Mme BEYNEY présente des exemples de réalisations faites dans le cadre du budget participatif lancé par le Département. Les membres du Conseil sont invités à réfléchir à ce qu'on pourrait proposer avant mai 2024 pour une réalisation en 2025.

### 5. Convention pour travaux sur le patrimoine communal (Asso Sem & Vol)

M. MONTI présente le projet de convention avec l'association Sem & Vol en vue de l'organisation de 2 chantiers d'intérêt collectif :

- La réalisation d'une porte en bois pour le local du cimetière,
- L'entretien de petit patrimoine vernaculaire le long de chemins de randonnée et l'entretien des pierres tombales et du mur d'enceinte du vieux cimetière.

Les chantiers auraient lieu du 5 au 16 juin, et du 19 juin au 8 juillet, moyennant une participation de la Commune de 1 500 € par chantier.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention, sous réserve de quelques petites modifications. Il prend acte que le camp d'été de l'association se déroulera à la Borie Neuve à Saint-Capraise.

### 6. Aménagement du monument aux morts

Mme TORRES présente 2 devis visant à remplacer les plaques du monument aux morts, pour rajouter 10 noms :

- Périgord Granit : 5 110 €
- PFG : 4 348 €

M. MONTI suggère de ne réaliser qu'une seule plaque avec les 10 noms à rajouter sur la face libre du monument, sans toucher aux plaques existantes.

Le Conseil Municipal approuve cette idée.

### 7. Cérémonies du 8 juin et du 21 juin

Mme TORRES présente le déroulement des cérémonies :

- 8 juin : Pressignac-Vicq à 11 h
- 21 juin : Saint-Cybard (Mouleydier), messe à 10h30, cérémonie à 11h30

## 8. Questions diverses

- Demande de M. Edwards de raccordement d'eaux pluviales en traversée de route dans le bourg de Clérans : le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.
- DFCI : M. MOURET est élu au Conseil d'Administration de la DFCI en tant que propriétaire. Il ne peut donc plus être représentant de la Commune, et est remplacé par M. GEERDENS.

## 9. Prochaine réunion

28 juin 2023 à 19h

Fin de la réunion : 22h30

Les comptes rendus précédents peuvent être consultés sur le site : [www.causedeclerans.fr](http://www.causedeclerans.fr)